



Vente d'une moto entre particulier

Par **marylol**, le **11/12/2009** à **09:37**

Bonjour,

Voilà l'histoire,

Vendredi dernier, mon mari vend sa moto à un particulier. Le jour de la vente et de la signature des papiers, mon mari et l'acheteur ont revu ensemble les niveaux, moteur... l'acheteur a essayé la moto. Mon mari a également précisé que c'est une moto qui peut "bouffer" pas mal d'huile, il suffit de faire attention et d'en remettre... l'acheteur est ok et charge la moto dans son véhicule.

Le lendemain, samedi, vers 17h nous recevons un message de notre acheteur en nous expliquant que la moto ne fonctionne pas bien, que lors d'une balade lente plusieurs autres motards lui ont dit qu'il fumait bleu et que la machine sentait fort. Il est allé chez son concessionnaire et ce dernier a remis 1,5 litre d'huile en lui disant que le moteur est encrassé (??? la moto sort de révisions il y a moins de 1000km) et qu'il est cuit !

Nous avons donc contacté l'acheteur en lui demandant ce qu'il voulait faire (annuler la vente, bien que nous ne savions pas ce qu'il se passait, ou faire les réparations). Dans un premier temps il nous dit qu'il ne veut pas annuler la vente. Nous lui demandons donc d'emmener la moto chez un concessionnaire neutre pour un diagnostic sachant que dans un premier temps nous prendrons en charge l'ouverture de la moto et que nous aviserons ensuite selon le diagnostic (on nous a dit que cela pouvait être le joint de culasse... et nous ne serions pas responsable).

Hier, l'acheteur nous appelle en nous précisant qu'il a déposé le véhicule chez le concessionnaire, et que ce dernier a découvert que la moto avait été ouverte pour changement de pièces. Il nous demande des explications... le problème c'est que nous ne le

savons meme pas non plus...

Sur le carnet d'entretien il y avait rien de précis de noter et le vendeur de lépoque ne nous a rien dit ! Le problème que rencontre la moto pourrait donc venir de là, sachant que certaines pièces ont été changées et que de ce fait un rodage aurait dû être fait.

Comme nous ne le savions pas, mon mari n'a pas fait de réel rodage, il a roulé normalement...

Ma question est donc : l'acheteur peut il nous obliger à annuler la vente ? Peut on se retourner contre notre vendeur (il y a plus d'un an) ? comment gérer ce litiges...??? Tous les conseils sont les bienvenus ! cordialement.